



**Atelier de la CISD
sur la Déclaration d'engagement
sur le VIH/sida de l'UNGASS**

COMPTE-RENDU


**Ottawa, Ontario, Canada
27-28 septembre 2002**


La Coalition inteagency SIDA et développement


1, rue Nicholas, Bureau 726


Ottawa, ON K1N 7B7

CANADA

 **(613) 233-7440**

 **(613) 233-8361**

 **Info@icad-cisd.com**

 **www.icad-cisd.com**

ICAD's aim is to lessen the impact of HIV/AIDS in resource-poor communities and countries. We are a coalition of Canadian international development organizations, AIDS service organizations and other interested organizations and individuals. Funding for this publication was provided by Health Canada. The views expressed herein are solely those of the authors and do not necessarily reflect the official policy of the Minister of Health. Additional copies are available on the ICAD Web site at www.icad-cisd.com. Le feuillet " " est disponible en français. September 2002

Le présent document rend compte du déroulement d'un atelier organisé par la Coalition interagence sida et développement (CISD), les 27 et 28 septembre 2002 à Ottawa. Les objectifs de cet atelier étaient :

1. Examiner ce que fait le Canada, aux paliers domestique et international, pour aider les communautés affectées par le VIH/sida à veiller à ce que les actions identifiées dans la « Déclaration d'engagement sur le VIH/sida », adoptée à l'issue de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida (la Déclaration de l'UNGASS), soient accomplies, et les buts atteints; et
2. Formuler des recommandations sur les manières par lesquelles le Canada peut atteindre les buts énoncés par l'UNGASS, au palier domestique, et aider en ce sens les pays en développement et en transition, à l'échelle internationale.

Les éléments à produire dans le cadre de l'atelier étaient :

1. Des recommandations quant à un processus par lequel les membres de la CISD ainsi que d'autres dépositaires d'enjeux canadiens pourraient évaluer et commenter la réaction du Canada comme suite à la Déclaration d'engagement de l'UNGASS.
2. Des recommandations sur les manières par lesquelles le Canada peut aider le mieux possible d'autres pays dans leurs efforts pour atteindre les buts de l'UNGASS, en examinant les domaines dans lesquels le Canada jouit d'avantages comparatifs et en identifiant les ressources communautaires disponibles et les domaines prioritaires.

L'atelier a débuté par un discours programme du Dr Roland Msiska, directeur du Projet régional sur le VIH et le développement en Afrique subsaharienne, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'événement s'est déroulé à la bibliothèque du Cercle national des journalistes. Le lendemain, six personnes ressources d'ONG canadiens et internationaux, de l'ACDI et de Santé Canada ont présenté de brefs exposés (traduits ci-dessous) et répondu aux questions de participants.

Quatre petits groupes de travail ont été formés et mandatés d'élaborer des recommandations ainsi qu'un énoncé de consensus.

La CISD remercie Santé Canada et la Stratégie canadienne sur le VIH/sida pour leur appui financier à l'atelier. Merci aussi aux conférenciers (Dr Roland Msiska, Le-Ann Dolan, Merle Mendonca, Nina Arron, Paul Lapierre, Sandra Black et Richard Burzynski) pour leur précieuse contribution.

Table Des Matières

DISCOURS PROGRAMME

Le rôle de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS
dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique –
Saurons-nous conserver l'élan?

DR ROLAND MSISKA

Page 1

EXPOSÉS DE PANEL

Études de cas sur l'utilisation
de la Déclaration d'engagement
dans la lutte contre le VIH/sida

LE-ANN DOLAN

MERLE MENDONCA

Page 4

La réponse du Canada
à la Déclaration d'engagement

NINA ARRON

PAUL LAPIERRE

Page 6

La réponse mondiale
à la Déclaration d'engagement

SANDRA BLACK

RICHARD BURZYNSKI

Page 7

DISCUSSIONS DE GROUPES

Comment le Canada peut-il mettre en œuvre la Déclaration d'engagement?
Recommandations au palier domestique
Recommandations au palier international

Page 11

PROCHAINES ÉTAPES

Page 17

DISCOURS PROGRAMME

Le rôle de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique – Saurons-nous conserver l'élan?

Dr Roland Msiska
Directeur du

**Projet régional sur le VIH et le développement en Afrique subsaharienne
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

*Le texte complet de ce discours est accessible sur le site Web de la CISD
(www.icad-cisd.com).*

La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) sur le VIH/sida, tenue en juin 2001, fut une étape politique marquante dans la réaction mondiale au VIH/sida. La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida est un instrument qui peut inciter les acteurs mondiaux, nationaux et régionaux à adopter une approche coordonnée et complète pour lutter contre l'épidémie. Bien qu'un manque de ressources ait nuit par le passé à la mise en œuvre de résolutions semblables de l'ONU, la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP) laisse place à l'optimisme. Nous vivons toutefois dans un monde où les ordres du jour se font compétition : notre défi consiste alors à assurer que l'élan de l'UNGASS et du FMSTP soit conservé et transposé dans l'action. Pour ce faire, nous devons agir sur divers plans :

- Nous devons veiller à ce que les principaux dépositaires d'enjeux aient une compréhension commune des attentes à leur endroit, dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement.
- Nous devons comprendre les mécanismes de politiques qui ont mené au développement de la Déclaration, puis trouver des façons de les reproduire.
- Nous devons trouver des façons de montrer aux gestionnaires de l'économie mondiale que la réaction au VIH/sida est justifiée, sur le plan économique.
- Nous devons comprendre les forces sociales (par exemple, la contribution d'organismes communautaires) qui ont aidé à placer le VIH/sida au premier plan des ordres du jour mondiaux, régionaux et nationaux, et continuer de solliciter ces ressources.
- Nous devons collaborer avec les médias pour maintenir le VIH/sida au cœur de l'actualité.
- Nous devons veiller à ce que les responsables de politiques comprennent l'interrelation entre le VIH/sida et les efforts de développement.

*La Déclaration
d'engagement sur le
VIH/sida est un
instrument qui peut
inciter les acteurs
mondiaux, nationaux et
régionaux à adopter une
approche coordonnée et
complète pour lutter
contre l'épidémie.*

La plupart des pays africains disposent des structures et plans nationaux nécessaires à la coordination d'une réaction multisectorielle au VIH/sida. La différence est mince, entre ces plans nationaux et le contenu de la Déclaration d'engagement. Le problème est que ces pays n'ont pas les ressources qu'il faut pour réaliser leurs plans. C'est là qu'entre en jeu le Fonds mondial : appliqué adéquatement, il pourrait jouer un rôle considérable dans la réaction de ces pays au VIH/sida.

Les mesures ci-dessous assureraient que le FMSTP favorise la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement :

- Veiller à ce que les critères techniques pour l'examen des demandes de financement des pays tiennent compte des objectifs énoncés dans la Déclaration.
- Développer un cadre commun pour la surveillance et l'évaluation de la Déclaration et des projets financés par le FMSTP.
- Assurer que le FMSTP offre deux volets pour les demandes de financement des pays – un volet compétitif ouvert à tous (i.e., l'approche actuelle) et un volet non compétitif. Pour les demandes de pays rejetées dans le volet compétitif, on déterminerait si le problème est lié à un manque de capacité de réaction à l'épidémie. Si oui, le FMSTP collaborerait avec un organisme international, national ou régional pour aider à l'accroissement des capacités nécessaires.
- Impliquer le secteur privé. Par exemple, dans les régions les plus reculées de l'Afrique, les bouteilles de Coca-Cola sont plus facilement accessibles que les condoms; le FMSTP pourrait négocier une entente avec la compagnie Coca-Cola pour aider à la distribution de condoms à l'échelle nationale.
- Trouver des façons novatrices d'assurer que le financement versé par le FMSTP ne remplace pas la mobilisation de ressources au palier national.
- Veiller à ce que le FMSTP gère les attentes que sa propre création a suscitées.

La plupart des pays africains disposent des structures et plans nationaux nécessaires à la coordination d'une réaction multisectorielle au VIH/sida.

Voici des moyens par lesquels les pays riches peuvent favoriser la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement en Afrique :

- Les leaders politiques de ces pays devraient se familiariser avec la Déclaration et promouvoir sa mise en œuvre en Afrique. Par exemple, si un des dirigeants du G-8 avait indiqué que l'appui [de pays riches] au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dépendait aussi de l'engagement africain à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration, le VIH/sida se serait hissé à la tête de l'ordre du jour de développement du continent.
- Les organismes donateurs devraient s'assurer que les procédures d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets sont conformes aux objectifs de la Déclaration.

- Les pays riches devraient accroître leur contribution au FMSTP de manière à atteindre l'objectif annuel global de 7 à 10 milliards \$US.
- Les organismes donateurs devraient utiliser des critères et mécanismes d'approbation des projets qui favorisent l'application des principes de la Déclaration. Par exemple, il peut être encore difficile de collaborer avec la société civile dans certains pays. Un des critères pourrait être que chaque proposition de pays explique comment la société civile serait impliquée dans le projet.
- Les organismes donateurs devraient veiller à ce que chaque projet qu'ils financent tienne compte du VIH/sida à toutes les étapes de sa démarche.

En résumé, il est vital de faire en sorte que le FMSTP fonctionne. Nous n'aurons probablement pas d'autre opportunité comme celle-ci.

EXPOSÉS DE PANEL

Études de cas sur l'utilisation de la Déclaration d'engagement dans la lutte contre le VIH/sida

AIDS Calgary a mis en œuvre la Déclaration d'engagement au palier interne. Sa démarche, un peu décousue, a exigé du temps mais a démontré que les organismes communautaires ont un rôle à jouer dans la transformation de la Déclaration en actions.

Voici les stratégies adoptées :

- AIDS Calgary a décidé que le temps de travail d'un employé serait consacré à l'examen de la Déclaration d'engagement et à l'évaluation de la faisabilité de sa mise en œuvre (un défi, car nos employés étaient déjà débordés). Les facteurs incitant à cette mise en œuvre étaient notamment qu'aucun autre organisme communautaire ne semblait effectuer un travail semblable; et qu'il fallait trouver une pertinence locale à ce document à caractère essentiellement mondial.
- AIDS Calgary a identifié des aspects de la Déclaration qu'il appliquait déjà. Par exemple, la Déclaration exhorte à des mesures d'allègement de la pauvreté : AIDS Calgary travaille déjà sur ce plan. L'identification de tels aspects a rassuré les employés en leur montrant qu'ils ne seraient pas surchargés de nouvelles tâches.
- AIDS Calgary a consulté des dépositaires d'enjeux clés (clients, employés, direction et conseil d'administration) afin de s'assurer qu'ils continueront de soutenir son implication domestique et internationale au cours de la prochaine décennie. Ce fut un travail exigeant, mais son importance est cruciale. L'appui des dépositaires d'enjeux est primordial.
- AIDS Calgary a appuyé formellement la Déclaration. L'engagement de l'ONU est alors devenu celui de notre organisme.

Le-Ann Dolan
Agente de
développement
communautaire, AIDS
Calgary Awareness
Association

En plus de poursuivre des initiatives existantes qui vont dans le sens de la Déclaration d'engagement (par exemple, notre jumelage avec un organisme rural du Mexique), AIDS Calgary identifiera d'autres initiatives pertinentes qui seront intégrées à ses prochains plans de travail.

AIDS Calgary participe à des efforts nationaux pour faire accroître le financement de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Un financement rehaussé permettrait à l'organisme d'aborder des facettes de la Déclaration d'engagement qui sont présentement laissées pour compte.

En Guyane, 1 200 exemplaires de la Déclaration d'engagement (ainsi qu'un nombre semblable d'exemplaires des documents « Youth Position » et « Civil Society Perspective » issus de rencontres tenues à l'occasion de l'UNGASS) ont été imprimés. Plusieurs organismes nationaux ont commencé à utiliser la Déclaration (a) comme fondement de leurs activités de programmes; et (b) comme instrument de défense des droits. Par exemple :

Merle Mendonca
Coordonnatrice de
programme, Guyana
Human Rights
Association

- Des comités régionaux et nationaux de lutte contre le VIH/sida ont utilisé les principes généraux de leadership de la Déclaration, ainsi que leurs stratégies d'accompagnement, pour orienter leur travail.
- Les organismes nationaux sont incités à élargir et à renforcer leurs partenariats régionaux, en particulier avec des instances régionales comme la CARICOM, le CRN+ et le LACCASO.
- La Guyana Human Rights Association (GHRA) et le Comité national de lutte contre le VIH/sida ont coordonné trois ateliers avec des membres de services publics (armée, police, prisons et pompiers). Des exemplaires de la Déclaration y ont été distribués et les participants ont été incités à développer des politiques sur le VIH/sida pour leur travail.
- Des exemplaires de la Déclaration ont été distribués à un groupe d'enseignants (composé de représentants des dix régions de la Guyane) qui procèdent à la révision des guides pour les programmes d'éducation aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Le Joint Human Rights Education Programme – composé de l'Unité des programmes du ministère de l'Éducation, d'Amnistie Internationale (Guyane) et de la GHRA – a encouragé les enseignants à intégrer les principes de la Déclaration aux volets sur la famille, la sexualité et les droits humains dans les guides révisés.
- Des membres des comités national et régionaux de lutte contre le VIH/sida se sont engagés à surveiller la mise en œuvre de la Déclaration. Une réunion spéciale a eu lieu en juin 2002 sous le thème : « Un an après la Déclaration – À quel point sommes-nous engagés et réceptifs? »
- Les priorités de la Déclaration sont reflétées dans le Caribbean Regional Strategic Framework on AIDS, 2002-2006.

Depuis l'UNGASS, les ONG ont de la difficulté à suivre le rythme des nouveaux développements dans la lutte contre le VIH/sida. Puisque les développements aux politiques des paliers local, régional et mondial affectent la réaction nationale, l'évaluation de l'impact de ces développements constitue un défi. De plus, les demandes fréquentes de commentaires sur des propositions spécifiques, de participation à des consultations ou de promotion de changements précis – tout en tentant de traduire cette situation complexe en termes clairs pour les personnes vivant avec le VIH/sida et les ONG – accaparent un temps précieux.

Puisqu'il est peu probable que cela change, nous avons besoin d'une meilleure coordination entre les ONG aux trois paliers, pour une réaction efficace au VIH/sida. En Guyane, le Comité national de lutte contre le VIH/sida est le mieux placé pour agir. Les efforts des ONG nationaux seront plus efficaces si la collaboration est plus grande entre les ONG régionaux et internationaux, dans l'élaboration des politiques et des lois.

Discussion

Durant la période de discussion, les points suivants ont été abordés :

- Une façon de répondre à ceux qui préféreraient que l'on investisse dans la lutte contre le VIH/sida au Canada serait de présenter le travail des organismes communautaires dans une perspective mondiale et d'insister sur le lien entre les paliers mondial et local.
- La provision de services et la défense des droits devraient être considérées comme des volets connexes – et non comme des composantes distinctes qui doivent être équilibrées dans le plan de travail.
- Une façon de sensibiliser les bailleurs de fonds à l'importance de la défense des droits serait de faire état de ces activités au moyen de rapports trimestriels aux bailleurs de fonds gouvernementaux. (Cela pourrait d'ailleurs devenir une exigence.)
- En Guyane, la Déclaration d'engagement sert d'instrument de planification stratégique à la fois au palier régional et national.
- La collaboration et le partenariat sont essentiels aux efforts de défense des droits liés à la Déclaration. Les organismes de lutte contre le VIH/sida ne peuvent pas tout faire seuls.

La réponse du Canada à la Déclaration d'engagement

Nina Arron
Directrice, Division des politiques, de la
coordination et des programmes sur le
VIH/sida, Santé Canada

En vertu de la Déclaration, le Canada doit produire annuellement un compte-rendu de ses progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement, à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies. Le Canada fut l'un des rares pays industrialisés à déposer un compte-rendu en 2002. La société civile s'est impliquée dans la préparation de ce rapport mais on a dû accélérer le processus pour respecter l'échéancier de l'ONU. Santé Canada allouera plus de temps à la participation de la société civile lors de la préparation des prochains rapports.

Tous les dépositaires d'enjeux sont préoccupés par le niveau de financement de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Le plaidoyer pour un financement accru est solide, mais il doit s'accompagner d'une stratégie. La ministre de la Santé, l'honorable Anne McLellan, est très sensible à la question du VIH/sida et elle est ouverte à un examen du financement. Toutefois, le choix du moment pour formuler une demande est problématique, vu la compétition pour l'obtention de deniers publics (par exemple, les

dépenses en santé et la parution du rapport de la Commission Romanow en novembre 2002).

Paul Lapierre
Directeur général, Société canadienne du
sida

Il est important de se rappeler que la Déclaration d'engagement ne concerne pas que les pays en développement, mais aussi les pays industrialisés. Le Canada doit veiller à respecter ses engagements en vertu de la Déclaration. Pour ce faire, nous devons développer une stratégie pancanadienne assortie de plans et d'objectifs concrets.

Discussion

Dans la période de discussion, des préoccupations ont été soulevées quant aux difficultés de certains organismes de lutte contre le VIH/sida à obtenir des fonds du Programme d'action communautaire sur le sida (PACS) de Santé Canada, pour le travail lié à la Déclaration d'engagement. Le problème semble dû au fait que le travail international ne soit pas mentionné dans les directives de financement du PACS, bien qu'il le soit dans la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.

D'autres éléments ont été discutés, notamment :

- Les organismes de lutte contre le VIH/sida et les ONG devraient utiliser d'autres conventions internationales, outre la Déclaration (p. ex., des conventions qui abordent la vulnérabilité des femmes).
- La Déclaration d'engagement sera au menu d'une prochaine réunion de planification stratégique du Comité
- consultatif fédéral-provincial-territorial (FPT) sur le sida.
- La société civile devrait jouer un plus grand rôle dans l'élaboration d'indicateurs des progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration.
- Des agents d'Immigration Canada ont fourni des renseignements erronés sur la disponibilité d'antirétroviraux dans certains pays en développement.

La réponse mondiale à la Déclaration d'engagement

Sandra Black

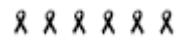
**Conseillère principale
en politiques, VIH/sida,
Agence canadienne de
développement
international**

Le VIH/sida est l'une des quatre priorités de développement social de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); il est lié aux trois autres : la santé et la nutrition, l'éducation de base et la protection des enfants. D'ici cinq ans, 38% des fonds de l'ACDI seront consacrés à ces priorités.

Le budget de l'ACDI en matière de VIH/sida croît à chaque année et atteindra 80 millions \$ d'ici 2004-2005 (il était de 22 millions \$ en 2001-2002). Par ailleurs, l'ACDI a annoncé des contributions étalées de 150 millions \$ au FMSTP et de 50 millions \$ aux efforts mondiaux de recherche d'un vaccin anti-VIH.

L'ACDI élabore présentement des politiques sur (a) le financement de programmes de réduction des méfaits; et sur (b) la provision de soins, de traitements et de soutien à des employés locaux séropositifs. Le plan d'action de l'ACDI en matière de VIH/sida mise surtout sur la prévention, mais nous travaillons à changer cela. Il existe un consensus clair, parmi les intervenants de la lutte contre le VIH/sida, à l'effet que la prévention, les soins, les traitements et le soutien se renforcent mutuellement.

Le Canada s'efforce d'accroître son aide officielle au développement. Elle a été augmentée d'un milliard de dollars en trois ans, dans le budget de décembre 2001, et le premier ministre a annoncé qu'elle augmenterait d'au moins 8% par année.



Richard Burzynski
Directeur général,
Conseil international
des ONG de lutte contre
le sida

L'ICASO fait la promotion de la Déclaration de diverses manières : séances spéciales lors de conférences régionales et internationales; publication de *Stimuler des progrès en misant sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida – Un guide*, et mises à jour sur l'UNGASS; et collecte d'appuis d'ONG à la Déclaration. L'ICASO planifie également deux initiatives : (1) un programme pilote national de surveillance de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration, dans des pays sélectionnés; et (2) la création de groupes de travail nationaux sur l'UNGASS, afin de favoriser une meilleure coordination entre gouvernements et ONG dans la mise en œuvre de la Déclaration.

L'Asia-Pacific Council of AIDS Service Organizations (APCASO) prépare un module d'atelier d'accroissement de la capacité qui aidera les ONG à utiliser la Déclaration dans leur défense des droits. Le Latin American and Caribbean Council of AIDS Service Organizations (LACCASO) a dressé une liste d'engagements qui devront être respectés d'ici 2005 et il a produit une lettre modèle expliquant au ministère de la Santé l'importance de tenir ces engagements; il a distribué ces instruments à des ONG de la région.

L'ICASO est préoccupé par le manque d'implication des ONG dans le développement des indicateurs qui servent à surveiller l'application de la Déclaration; il existe divers ensembles d'indicateurs potentiels.

L'ICASO considère que la Déclaration d'engagement et le Fonds mondial sont étroitement liés, mais les dirigeants du G-8 tendent à les séparer. Il est essentiel de promouvoir constamment l'harmonisation des stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida à la Déclaration d'engagement.

Dans le dossier de l'immigration, l'ICASO a tenté d'embaucher un travailleur étranger séropositif, mais Citoyenneté et Immigration Canada a déclaré cette personne inadmissible sur le plan médical – cela va à l'encontre des principes de la Déclaration.

Discussion

On a longuement discuté du fait que les ONG canadiens actifs dans la lutte mondiale au VIH/sida ont de la difficulté à obtenir des fonds de l'ACDI. Un participant a affirmé que l'ACDI devrait offrir aux ONG plus d'occasions de financement de programmes dans les pays en développement (et que ces fonds ne devraient pas se limiter au Programme de petites subventions au jumelage). Ce participant craignait qu'une grande portion ou la totalité des 62 millions \$ du budget de l'ACDI (qui sera octroyé d'ici la fin de l'année budgétaire) aille principalement à des organismes multilatéraux. Sandra Black a offert quelques précisions : la somme de 1,4 million \$ octroyée dans la plus récente phase du Programme de petites subventions a donné d'excellents résultats; elle a confié que la ministre de la Coopération internationale, l'honorable Susan Whelan, a déclaré à des ONG qu'elle appréciait ce programme; l'ACDI rencontrera la CISD et la Société canadienne de santé internationale pour discuter de la prochaine phase de financement (on déterminera alors si la période de financement fixée à 18 mois est trop courte). Mme Black a mentionné deux éléments à prendre en considération :

(1) comment démarrer des projets de jumelage; et
(2) comment les maintenir et favoriser leur expansion. Elle a aussi souligné que les ONG peuvent obtenir du financement d'autres départements de l'ACDI – notamment de la

Direction générale du partenariat et de celle des programmes multilatéraux. Mme Black s'est engagée à collaborer avec les ONG pour favoriser un dialogue avec les diverses directions générales de l'ACDI.

Un participant s'est dit préoccupé par les tensions entre le Fonds mondial et la Déclaration d'engagement et par l'échec des pays du G-8 à respecter leur engagement relatif à l'aide internationale. L'aide officielle au développement versée aux 28 pays qui ont les pires taux d'infection à VIH – et qui sont parmi les plus endettés au monde – a diminué d'un tiers depuis l'an dernier. Ce participant a proposé que les organismes se coordonnent pour presser le gouvernement du Canada à agir dans ce dossier. Les organismes intéressés devraient se lier à d'autres organismes comme le Centre canadien de politiques alternatives.

De nombreux participants ont noté que les organismes de lutte contre le VIH/sida devraient collaborer plus étroitement avec ceux du domaine de la tuberculose. D'autres éléments ont été discutés, notamment :

- L'ACDI et le Canada sont bien placés pour promouvoir des échanges Sud-Sud plus nombreux.
- Les ministres du Cabinet devraient s'exprimer publiquement plus souvent à propos du VIH/sida.

DISCUSSIONS DE GROUPES

Comment le Canada peut-il mettre en œuvre la Déclaration d'engagement?

Durant une portion de l'atelier, les participants ont formé quatre groupes de travail; chacun devait formuler des recommandations pour aider le Canada à mieux respecter ses obligations domestiques et internationales en vertu de la Déclaration d'engagement. Voici un résumé de leurs rapports.

Recommandations en consensus

Les thèmes suivants ont émergé des discussions des quatre groupes de travail :

- Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que la réaction au VIH/sida soit intégrée au sein des divers ministères et organismes, au Canada. Une réaction multisectorielle nécessite la participation des ministères qui s'occupent de l'immigration, des affaires étrangères, du droit criminel, du travail, etc.
- Le budget de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida devrait être doublé.
- Le Canada devrait développer une instance multisectorielle qui surveillerait les progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration. Cette dernière serait semblable aux instances de coordination de pays du FMSTP ou aux groupes de travail nationaux proposés par l'ICASO.
- Santé Canada devrait élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation pour s'attaquer à l'apathie et à l'ignorance générales associées à la Déclaration et à sa pertinence pour les Canadien-ne-s et pour la lutte contre le VIH/sida au pays.

Autres recommandations au palier domestique

Les autres recommandations des groupes de travail pour le palier domestique sont classées ci-dessous selon les dépositaires d'enjeux concernés.

TOUS LES DÉPOSITAIRES D'ENJEUX

- Tous les gouvernements provinciaux/territoriaux et municipaux et les organismes autochtones, les ONG de lutte contre le VIH/sida et ceux de développement devraient appuyer formellement la Déclaration.
- Tous les dépositaires d'enjeux devraient définir leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de la Déclaration et les articuler dans un « énoncé canadien d'engagement sur l'UNGASS », qui devrait conduire à un plan d'action fédéral-provincial-territorial et multisectoriel assorti d'objectifs.
- Tous les dépositaires d'enjeux devraient participer à une analyse de la Déclaration pour : (a) identifier les sections de la Déclaration les plus pertinentes au contexte canadien; (b) établir une mesure de base pour les divers objectifs et engagements du Canada; et (c) développer un plan

pour l'atteinte de ces objectifs et le respect des engagements. Les progrès devraient être mesurés à chaque année. *À noter : cette recommandation s'applique également au palier international.*

ACDI ET AUTRES BAILLEURS DE FONDS

- L'ACDI devrait rétablir le financement à l'éducation sur le développement et sur les droits humains.
- L'ACDI devrait octroyer des fonds à des organismes de lutte contre le VIH/sida pour l'organisation d'activités éducatives sur les engagements énoncés dans la Déclaration.

SANTÉ CANADA ET GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Le gouvernement fédéral devrait préciser à quels pouvoirs gouvernementaux incombe la responsabilité de la mise en œuvre de la Déclaration, au Canada. À Santé Canada? Les provinces et territoires doivent-ils en partager la responsabilité?
- Santé Canada devrait exiger que les ONG qui reçoivent du financement de projet rendent compte de la façon dont leur travail a contribué à s'approcher des engagements énoncés dans la Déclaration.
- Santé Canada devrait veiller à ce que les rapports sur la lutte contre le VIH/sida au Canada soient organisés en fonction des engagements de la Déclaration.
- Santé Canada devrait accorder un plus grand rôle aux autres dépositaires d'enjeux dans la préparation du rapport annuel de progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration.
- D'ici la fin novembre 2002, Santé Canada devrait produire une ébauche des indicateurs qui serviront à évaluer les progrès dans le respect des engagements de la Déclaration.
- Citoyenneté et Immigration Canada devrait réévaluer l'à-propos du critère de « fardeau excessif » dans l'examen des demandes d'immigration de personnes vivant avec le VIH/sida.
- Santé Canada devrait développer un cadre complet de prévention qui serait fondé sur une approche de justice sociale et de droits humains.
- Le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied un groupe de travail national multisectoriel pour la mise en œuvre de la Déclaration.
- Les directives de financement du Programme d'action communautaire sur le sida (PACS) devraient être enrichies d'un volet sur la Déclaration, afin que les organismes de lutte contre le VIH/sida puissent demander des fonds pour leurs projets en la matière.
- Le budget du PACS devrait être augmenté; cela permettrait le financement de nouveaux projets liés à la mise en œuvre de la Déclaration.

MOUVEMENT DES DROITS DES TRAVAILLEURS

- Tous les paliers du mouvement des droits des travailleurs devraient s'impliquer davantage dans la promotion et la défense des droits et intérêts en matière de VIH/sida, et plus particulièrement dans la mise en œuvre de la Déclaration.

CISD ET SCS

- La CISD devrait collaborer avec d'autres organismes, comme le Centre canadien de politiques alternatives, à développer un rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la Déclaration.
- La CISD devrait préparer des documents accessibles, à propos des implications de la Déclaration pour les programmes au palier local, à l'intention des ONG et des organismes de lutte contre le VIH/sida.

- La CISD et la SCS devraient mener une consultation canadienne afin d'évaluer dans quelle mesure le gouvernement fédéral respecte ses obligations en vertu de la Déclaration. La CISD et la SCS devraient aussi solliciter l'implication d'organismes indépendants (établissements de recherche, médias, partis politiques, regroupements de politiques et de défense des droits) dans le mécanisme de reddition de comptes.
- La CISD et la SCS devraient éduquer les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida sur la façon d'utiliser la Déclaration comme instrument d'évaluation de leurs activités.
- La CISD et la SCS devraient être plus proactives dans la promotion des partenariats interministériels sur le VIH/sida au sein du gouvernement fédéral.
- La CISD devrait envisager de consacrer une portion des heures de travail d'un employé à inciter les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida à appuyer et à intégrer la Déclaration dans leur travail.

ONG ET ORGANISMES DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

- Les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida devraient sensibiliser leurs membres au fait que la Déclaration ne concerne pas que les pays en développement; le Canada s'y est engagé aussi.
- Les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida devraient chercher à impliquer le mouvement des droits des travailleurs dans la mise en œuvre de la Déclaration.
- Les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida impliqués dans des jumelages avec des pays du Sud devraient utiliser la Déclaration pour intéresser des médias.
- Les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida devraient mettre sur pied un « groupe de surveillance » des progrès de mise en œuvre de la Déclaration. *À noter : cette recommandation s'applique également au palier international.*

Recommandations au palier international

Recommandations en consensus

Les thèmes suivants ont émergé des discussions des quatre groupes de travail :

- Le Canada devrait accroître son aide officielle au développement et établir un plan pluriannuel assorti d'étapes clés pour atteindre le but de 0,7% du PIB.
- L'ACDI devrait s'assurer de ne pas consacrer tout son budget à des subventions de taille, dans le domaine du VIH/sida; des fonds devraient être disponibles pour les petits ONG et organismes qui font du travail international en la matière.

Autres recommandations au palier international

Les autres recommandations des groupes de travail pour le palier international sont classées ci-dessous selon les dépositaires d'enjeux concernés.

TOUS LES DÉPOSITAIRES D'ENJEUX

- Tous les dépositaires d'enjeux devraient participer à une analyse de la Déclaration pour : (a) identifier les sections de la Déclaration les plus pertinentes au contexte canadien; (b) établir une mesure de base pour les divers objectifs et engagements du Canada; et (c) développer un plan pour l'atteinte de ces objectifs et le respect des engagements. Les progrès devraient être mesurés à chaque année. *À noter : cette recommandation s'applique également au palier domestique.*

ACDI ET AUTRES BAILLEURS DE FONDS

- L'ACDI et les autres bailleurs de fonds devraient identifier des façons de développer et de stimuler (a) l'expertise sur les questions internationales liées au VIH/sida, parmi les ONG; et (b) le recours à cette expertise dans le travail international.
- L'ACDI devrait demander à ses partenaires de pays en développement de montrer comment leur travail s'accorde avec les engagements énoncés dans la Déclaration.
- L'ACDI devrait éduquer son personnel à propos du VIH/sida et intégrer ce thème à tous ses programmes.
- L'ACDI devrait élaborer un mécanisme transparent de financement dans le domaine du VIH/sida.
- L'ACDI devrait établir des partenariats avec plus d'ONG et d'organismes de lutte contre le VIH/sida et leur offrir une assistance pour la préparation de demandes de financement.
- L'ACDI devrait soutenir plus de projets régionaux et Sud-Sud.
- L'ACDI devrait verser des fonds plus abondants aux partenariats Nord-Sud impliquant des ONG et des organismes de lutte contre le VIH/sida; elle devrait aussi adopter des mesures pour favoriser la viabilité des partenariats existants qui fonctionnent bien.

SANTÉ CANADA ET GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Santé Canada devrait inciter le FMSTP à fonder ses critères de financement sur les engagements énoncés dans la Déclaration.
- Le Canada devrait fournir de l'assistance technique aux pays qui préparent des demandes de financement à l'intention du FMSTP.
- Le Canada devrait maintenir le VIH/sida à l'ordre du jour du G-8.
- Le Canada devrait annuler les dettes des pays moins développés à son endroit.
- Le Canada devrait développer des stratégies pour assurer que les besoins des populations vulnérables qui ne sont pas expressément nommées dans la Déclaration – par exemple, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les utilisateurs de drogue par injection, les travailleurs du sexe et les autochtones – soient satisfaits. Dans cette optique, il devrait rappeler à d'autres pays que la définition de « communautés vulnérables » inclut ces populations.

ONG ET ORGANISMES DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

- Les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida devraient proposer au gouvernement canadien des objectifs d'aide officielle au développement, ainsi qu'une stratégie pour atteindre le but de 0,7% du PIB. Ils devraient aussi promouvoir ces objectifs et faire connaître l'échec actuel du Canada à cet égard.
- Les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida devraient mettre sur pied un « groupe de surveillance » des progrès de mise en œuvre de la Déclaration. *À noter : cette recommandation s'applique également au palier domestique.*

CISD

- La CISD devrait inciter ses organismes membres à utiliser la Déclaration dans leur travail domestique et international, puis documenter des exemples de cette utilisation.
- La CISD devrait faire connaître la date de l'examen annuel de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre de la Déclaration, afin que les ONG et les organismes de lutte contre le VIH/sida puissent profiter de l'occasion pour réclamer l'imputabilité des gouvernements.

PROCHAINES ÉTAPES

Michael O'Connor a annoncé qu'un rapport (i.e. le présent document) allait résumer les conclusions de l'atelier et qu'il sera distribué à tous les participants. De plus, des lettres seront envoyées à l'ACDI, à Santé Canada et à d'autres organismes au besoin, pour attirer leur attention sur les recommandations du rapport.